

côté-ci de la Chambre vont suivre ses conseils; il faudra modifier les pratiques courantes et ensuite les surveiller de très près.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, en écoutant le ministre, je me suis demandé si le ministère allait s'occuper des appels d'offres publics pour les contrats d'une valeur supérieure à \$10,000 de la même façon qu'il l'a fait pour les réclamations d'une somme de \$269,000 faites par des sous-contractants et que le ministère n'a même pas pris la peine de vérifier, comme le signale le rapport de l'Auditeur général déposé hier. J'espère qu'on accordera de façon plus judicieuse les contrats d'une valeur supérieure à \$10,000, car il semble, selon l'Auditeur général, que ce ministère n'a jamais vérifié les sommes octroyées aux contractants systématiquement.

Le principe des appels d'offres à l'extérieur du secteur public pour les contrats d'une valeur supérieure à \$10,000 ne devrait pas être l'apanage du ministère des Approvisionnements et Services mais bien de tous les ministères du gouvernement. La raison pour laquelle ce ministère a décidé de modifier sa façon de procéder, c'est que l'Auditeur général a fait remarquer aux députés que, par exemple, les réparations de moteurs d'avions du ministère des Transports, justement celui que représente le ministre, ont été effectuées en 1971 par des contractants qui n'avaient pas été recrutés par adjudication. Les travaux furent exécutés par le même entrepreneur en 1972-1973 et les frais s'élevèrent à \$290,000 au total. Ainsi, le principe de la mise en adjudication publique dans les cas de contrats dépassant \$10,000 est bon, mais il devrait être appliqué à chaque ministère.

Je voudrais citer un exemple bien simple d'un autre ministère qui omet de façon flagrante de mettre ses contrats en adjudication publique, ce qui me donne raison d'exiger que l'adjudication publique soit de règle dans tous les ministères. Je veux parler ici du ministère des Postes. Le rapport de l'Auditeur général a établi que le ministère des Postes avait adjugé 37 contrats à des entrepreneurs partout au pays sans aucune approbation de la part du Conseil du Trésor. La somme en cause s'élevait à 1.6 million de dollars. De même, le contrat de frappe de la monnaie olympique a été accordé sans aucune soumission publique.

Une voix: C'est du patronage.

M. Knight: Je voudrais donner un dernier exemple de dépenses extravagantes de fonds publics qu'engage le gouvernement sans le recours aux soumissions publiques. L'automne dernier, le ministère des Postes a fait imprimer un calendrier. Il avait fallu beaucoup de temps pour mettre au point l'information postale qui figurait sur ce calendrier. Le ministère fit donc imprimer quelque part un million de ces calendriers comportant chacun 28 pages. Les frais d'impression s'élevèrent à \$174,000. Il n'y avait pas eu de contrat. En novembre, il fallut annuler cet arrangement avec la maison concernée parce que le calendrier était bourré d'erreurs. Il fallut alors le réviser, puis le réduire à 24 pages parce qu'au moment de mettre sous presse on a découvert d'autres erreurs dans les renseignements qu'il contenait. Parce qu'il n'y avait eu ni appel d'offres ni aucune directive à l'égard des dépenses du ministère des Postes, les \$174,000 du premier arrangement furent incorporés dans la facture finale que l'entrepreneur privé a présentée au ministère des Postes. L'Auditeur général cite cet exemple d'arrangement de cette sorte pour souligner l'importance du principe de la mise en adjudication publique. Voici ce qu'a dit l'Auditeur général à ce sujet:

Appels d'offres

Il semble évident que les difficultés éprouvées par le ministère des Postes dans l'exécution de ces dispositions et le contrôle de leur coût proviennent du fait d'avoir entrepris le projet à une date tardive et de n'avoir pas précisé de façon formelle les besoins.

Cette déclaration appuie le principe de l'extension de l'octroi des contrats par adjudication.

Pour finir, je veux dire que d'après l'exposé de position du ministre sur les adjudications de plus de \$10,000, il était manifeste qu'un ministère n'est pas obligé de procéder par appel d'offres. A mon avis, c'est probablement le ministère qui dépense les fonds publics de la façon la plus inepte. Il s'agit du ministère de la Défense nationale. L'Auditeur général a signalé que dans l'accord que le ministère de la Défense nationale a conclu avec les États-Unis et le Royaume-Uni, par l'intermédiaire du ministère des Approvisionnements et Services, pour divers marchés à frais partagés, il n'y a aucun contrôle interne de ces dépenses au sein du gouvernement. Les avances faites aux États-Unis excèdent de 2.3 millions de dollars le montant déclaré par n'importe quel ministère du gouvernement, comme l'a signalé l'Auditeur général. Je pense que l'exemption du ministère de la Défense nationale n'est qu'un moyen de dissimuler les gaspillages et les inepties qui caractérisent la gestion de ce ministère.

J'espère que ce ministre justifiera le chiffre de \$10,000 pour les adjudications; j'aimerais également que l'on exige que tous les ministères fédéraux procèdent par appel d'offres pour adjuger les contrats, la publicité et toute autre transaction commerciale avec le secteur privé.

Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a parlé du principe de s'assurer que certaines marchandises sont achetées dans différentes régions du pays au lieu d'être centralisées dans une région. Compte tenu de l'exposé du ministre, je me demande si ce principe sera appliqué. J'espère que dans les mois à venir, on pourra nous assurer que ce principe sera élargi et qu'en fait il sera appliqué.

● (1440)

[Français]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, c'est avec plaisir que nous avons reçu, avant l'ouverture de la Chambre, copie de la déclaration du ministre en français, et il me fait plaisir de le dire, parce qu'il est très rare que le gouvernement envoie la copie française en même temps que l'anglaise.

C'est aussi un plaisir pour nous de remarquer l'attitude du ministre à l'effet de rendre les appels d'offres publics, et nous sommes quelque peu étonnés de voir la satisfaction du ministre alors qu'il disait que nos procédures depuis 1941 étaient les meilleures qui pouvaient exister, alors qu'il est le premier à suggérer des correctifs nécessaires, et réclamés depuis nombre d'années.

Par son attitude, le ministre ouvre une porte beaucoup plus grande à l'ensemble des Canadiens ou à l'économie canadienne, et donne à diverses sociétés des possibilités qui autrefois n'existaient probablement pas. Malheureusement, le ministre avoue que, même s'il existait des procédures avant l'énoncé de principes qu'il vient de faire, ces procédures n'ont pas toujours été respectées. Et nous espérons fortement qu'à partir d'aujourd'hui le ministre respecte les procédures qu'il établit aujourd'hui relativement à ce nouveau secteur d'appels d'offres publics, et mette réellement en application ce qu'il dit.